

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

Communiqué de Presse :

Société Assurances Multirisques Ittihad AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Appel à candidature aux postes d'Administrateurs indépendants

1. Objet

La société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES » lance un appel à candidature pour la désignation de deux Administrateurs indépendants devant siéger au sein de son Conseil d'Administration pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025.

2. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, DE COMPETENCE ET D'EXPERIENCE

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et expérience requises pour l'exercice de cette mission.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, au jour du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils.
- N'avoir aucun lien ni intérêt direct ou indirect avec AMI ASSURANCES, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à les mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire d'une société dans laquelle AMI Assurances est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint d'assurances AMI (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant, descendant ou conjoint du président directeur général, Directeur Général ou d'un salarié d'AMI assurances ;
- Ne pas être ascendant, descendant ou conjoint du président directeur général, Directeur Général ou d'un salarié d'une société appartenant au même groupe qu'AMI ASSURANCES ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client d'AMI assurances ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance

ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse, exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;

- Ne pas être Directeur Général, Directeur Général Adjoint, président du directoire, mandataire actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec AMI ASSURANCES ou une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital d'AMI Assurances ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, du président du directoire ou d'un salarié de la société ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et la répression du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal réglementaire ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Ne pas être faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite ;
- Ne pas être personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques ;
- Ne pas être personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne pas être fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

Les candidat(e)s à ce poste doivent également, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur des assurances ou de la finance en Tunisie ou à l'étranger.
- Avoir été membre de comités d'audit ou de gestion des risques dans le secteur financier en Tunisie ou à l'étranger.

3. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'Administration d' AMI ASSURANCES détaillant les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en annexe 1 ;
- Le curriculum vitae du candidat mis à jour et signé ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en

annexe 2 ;

- Un extrait de casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

4. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « **NE PAS OUVRIR / Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant** » au nom du Président du Conseil d'Administration ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES » et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES », Cité Les Pins Les Berges du Lac II - 1053 Tunis, au plus tard le **23 Juin 2023** (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par l'AMI.

5. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES » transmettra pour avis à l'Autorité de Tutelle et au Conseil du Marché Financier, la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Le(s) candidat(s) retenus sont choisis par un Comité composé d'administrateurs de la Société AMI Assurances après étude et évaluation des dossiers parvenus et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées par le présent appel à candidature.

Le(s) candidats retenus sont informés de leur sélection avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

AMI Assurances mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés par l'assemblée générale ordinaire.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

INDEPENDANT

Nom et Prénom :

Numéro CIN / Carte de résidence en Tunisie :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

Email :

Profession/Activité :

Formation académique :

Autres qualifications du candidat :

Autres mandats occupés dans d'autres conseils d'Administration :

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale / Carte de résidence en Tunisie numéro sis(e) au....., Candidat au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration d' ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES » déclare formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas piétiner les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, l'article 85 du code des assurances et l'énoncé de l'appel à candidature. Je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ainsi que l'exactitude et la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.